



Le marché européen du miel menacé par l'importation de produits frauduleux

InterApi réclame des mesures de la part des autorités publiques

Selon le [rapport de la Commission européenne publié le 23 mars et intitulé « From the hives » \(« Depuis les ruches »\)](#), près de la moitié des miels importés de pays tiers en Europe (46 % des échantillons sur les 320 lots de miels analysés) seraient adultérés, c'est-à-dire coupés avec des sirops de sucre à base de riz, de blé ou de betterave sucrière.

Consciente des inquiétudes des consommateurs et soucieuse d'apporter une information claire, transparente et loyale sur la qualité des produits mis sur le marché en France, InterApi condamne fermement les actes frauduleux d'adultération du miel.

Cette problématique est traitée avec le plus grand sérieux par les acteurs de la filière apicole française qui ont à cœur de garantir des produits de la ruche sains et de qualité aux consommateurs et pour qui la transparence est une valeur cardinale.

InterApi appelle les autorités européennes et françaises à agir pour renforcer les moyens de lutte contre ces pratiques illicites qui ternissent l'image du miel et des professionnels de l'apiculture française.

Qualité, traçabilité et contrôle

Les méthodes d'analyse actuellement reconnues au niveau européen pour repérer l'adultération des miels ne sont pas totalement efficaces, comme le souligne le rapport de la Commission européenne.

Dans le cadre d'un projet mené avec le réseau des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA) et l'ITSAP – Institut de l'abeille, InterApi travaille actuellement pour identifier les lacunes des analyses des miels et en améliorer la fiabilité, d'autant plus importante dans un marché où les flux commerciaux peuvent être multiples, ce qui complexifie la traçabilité des produits.

InterApi appelle également de ses vœux la mise en place d'outils européens de traçabilité afin de garantir l'origine de tous les miels vendus en Europe et l'évolution de la réglementation pour que les contrôles de la qualité des miels soient renforcés.

L'amélioration de la traçabilité passe aussi par une augmentation des moyens de contrôle aux niveaux européen et français. Les acteurs de la filière apicole française constatent et déplorent

le manque de moyens des services de la DGCCRF pour contrôler correctement le marché français. Des nombreux signalements de suspicions de fraude aux services locaux demeurent non traités.

Afin d'aider les pouvoirs publics à son niveau, InterApi a rappelé aux acteurs de la filière apicole française la procédure pour déclarer une suspicion de fraude aux services de répression des fraudes territoriaux et a lancé un observatoire des suspicions de fraudes afin de mieux identifier ce qu'il se passe sur le terrain et d'aider les services de la DGCCRF à orienter leur plan de contrôle annuel.

InterApi s'investit également dans l'établissement de normes ISO au niveau international sur les produits de la ruche afin qu'elles garantissent des produits de qualité sur les marchés internationaux. Des travaux sont actuellement en cours sur le miel, la propolis, le pollen et la gelée royale.

Origine des miels et étiquetage

La production nationale de miel (15 à 30 000 tonnes) ne permettant pas de couvrir la demande nationale (environ 45 000 tonnes par an), les miels importés permettent de répondre à la demande du marché sur le territoire français. C'est également le cas au niveau européen.

La qualité du miel n'est pas directement liée à son origine géographique. Les acteurs de la filière doivent avant tout effectuer des analyses afin de proposer des miels authentiques et conformes aux normes françaises et européennes.

Ils ont également l'obligation de fournir des informations détaillées sur l'origine. Notamment grâce au travail collectif des membres d'InterApi, depuis le 1^{er} juillet 2022 (décret n° 2022-482 du 4 avril 2022), la liste des pays d'origine des miels doit être indiquée dans l'ordre d'importance pondérale décroissante sur les pots conditionnés en France.

L'interprofession porte maintenant cette exigence de transparence pour les consommateurs au niveau européen, en demandant, aux côtés d'une vingtaine de pays membres, que cette même règle soit appliquée dans l'Union européenne à travers l'évolution de la directive européenne 2001/110/CE du Conseil relative au miel modifiée par la directive 2014/63/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014.

Les ambitions de la filière

Les acteurs d'InterApi voient dans la diffusion de ce rapport une opportunité pour faire avancer la transparence, la traçabilité et les moyens de contrôle aux niveaux européen et français afin de garantir des marchés sains et fiables.

Les revendications des professionnels de la filière apicole française sont multiples :

- afficher une plus grande transparence sur les pays d'origine des produits de la ruche pour les consommateurs au niveau européen ;
- développer des analyses fiables et reconnues au niveau européen pour garantir la qualité et l'origine des produits de la ruche ;

- disposer d'outils partagés dans l'Union européenne afin d'assurer la traçabilité des produits ;
- attribuer davantage de moyens aux autorités européennes et françaises pour contrôler les marchés des produits de la ruche.

À propos d'InterApi

InterApi est l'interprofession des produits de la ruche, reconnue en avril 2019 par les pouvoirs publics. Elle rassemble 12 organisations de la filière apicole française représentant différents maillons : les apiculteurs, les conditionneurs de miel, les distributeurs de produits de la ruche et les fabricants et grossistes de matériels apicoles. Son objectif est de permettre à chaque acteur de la filière d'exercer son métier dans les meilleures conditions et d'en vivre. Pour cela, elle a pour missions : d'organiser le dialogue interprofessionnel, de représenter la filière et de défendre ses intérêts et de mettre en œuvre des actions au service de la filière apicole.

Contact presse : David Falques - davidfalques@interapi.fr - Tél. 01 87 76 05 25

Plus d'informations sur <https://interapi.fr> (site en cours de refonte)